

# Présentation de l'AEFL et de ses membres



*Megan Brechet Amamou, Clémence de Boudemange, Olivier Bernard, Lamia Mouton*



*Denis Dravet, Claire Van Den Brouck, Gaël Bellet-Brissaud, Amelia Neto et Catherine Guillemart.*

**Pour nous contacter : [ape2lfl@gmail.com](mailto:ape2lfl@gmail.com)**

## **L'AEFL : quel est son objectif ?**

L'AEFL est l'Association de parents d'élèves de l'Ecole Française de Luanda. C'est une association déclarée en France, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. C'est une association à but non lucratif.

L'Association assure **le fonctionnement administratif et financier de l'école.**

Elle **représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'école** et dans les instances de l'établissement.

L'association a son siège à l'ANEFE – Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Etranger, 25 rue de Ponthieu  
75 008 PARIS

## Comment fonctionne le Conseil d'Administration de l'AEFL ?

Les parents d'élèves de l'Ecole Française de Luanda choisissent leurs représentants et ceux-ci siègeront au **Conseil d'Administration**.

Cette élection a lieu chaque année en Juin ou Septembre lors d'une Assemblée Générale.

Chaque famille dispose d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants.

De par les statuts de l'association, le Conseil d'Administration comprend entre 6 et 9 membres maximum. Ils sont élus pour 2 ans renouvelables.

Ils ne reçoivent aucune rétribution pour leurs fonctions ; **ils sont bénévoles**.

Lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2014, 5 membres ont été élus portant le Conseil d'Administration à neuf membres. Megan Brechet Amamou a été réélue administrateur et 4 personnes ont été nouvellement élues : Lamia Mouton, Amelia Neto, Olivier Bernard et Catherine Guillemart.

Une fois constitué, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Ils composent **les membres du bureau**.

Présidente : Mme Megan Brechet Amamou

Vice présidente : Mme Clémence de Boudemange

Trésorier : Mr Olivier Bernard

Secrétaire : Mme Lamia Mouton

De par ses statuts, le Conseil d'Administration doit se réunir au moins quatre fois par an. En pratique, il se retrouve plus souvent, environ une fois par mois.

Sont invités aux délibérations du Conseil d'Administration, sans voix délibérative :

- . M. Raymond Chaffort, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle. Il représente l'Ambassade et l'AEFE, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger, avec laquelle l'école a passé une Convention.
  - . M. Fachan, proviseur, M. Guerineau, directeur et M. Ramillien, Directeur Administratif et Financier de l'école.
- Depuis la rentrée 2013, sont également conviés deux représentants des professeurs.

## Présentation des membres du Conseil d'Administration

- **Megan BRECHET AMAMOU : Présidente de l'AEFL** depuis octobre 2013 et membre depuis juin 2012. De nationalité franco-angolaise, elle est ancienne élève du LFL (de la petite section de maternelle à la seconde). Directrice Commerciale de Jembas Assistência Técnica, Lda (énergie, télécom et maintenance), elle a cinq enfants, dont 3 sont scolarisés à l'école française, en PS, CM2 et en 3<sup>e</sup>.
- **Clémence de BOUDEMANGE : Vice présidente de l'AEFL** depuis septembre 2014 et membre depuis septembre 2013. Française, arrivée en Angola en mai 2013, elle a été ingénieur commercial pendant 10 ans dans le privé. Elle a 4 enfants dont 3 sont scolarisés au lycée français en MS, CM2 et 6<sup>ème</sup>.
- **Oliver BERNARD : Trésorier de l'AEFL** depuis septembre 2014 ; français, il a 20 ans d'expérience professionnelle dans le secteur parapétrolier, dont les 14 dernières années en Angola. Il a actuellement deux enfants scolarisés à Luanda, l'un au collège et l'autre au lycée.
- **Lamia MOUTON : Secrétaire de l'AEFL** depuis septembre 2014. Française, arrivée en Angola en septembre 2012, elle a 10 ans d'expérience en finance dans le privé, et travaille désormais à Luanda dans l'organisation d'événements. Elle a deux enfants scolarisés au lycée français en CM1 et 5<sup>ème</sup>.

- **Denis DRAVET** : Membre du conseil depuis juin 2008. Française, résident en Angola depuis 15 ans, il est Directeur General de Sirius (importation et distribution d'intrants agricoles, de matières premières chimiques et d'équipements et consommables pour les laboratoires d'analyse qualité). Ses deux jumelles sont scolarisées à l'école en CM2.

Il est en charge des statuts de l'AEFL.

- **Claire VAN DEN BROUCK** : Membre du conseil depuis juin 2014. Française, arrivée en Angola en avril 2014, elle a été ingénieur travaux pendant 10 ans dans des entreprises générales du bâtiment. Elle a 2 enfants dont 1 est scolarisé au lycée français en MS

Elle est en charge des travaux à l'école et du projet LFL2015.

- **Gaël BELLET-BRISSAUD** : Membre du conseil depuis octobre 2013. Français, résident en Angola depuis 8 ans, il est Chairman de Angolift, groupe parapétrolier. Il a deux enfants scolarisés au collège de l'EFL, en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>.

Il est en charge des travaux à l'école et du projet LFL2015.

- **Amelia NETO** : Membre du conseil depuis septembre 2014. De nationalité angolaise, elle est ancienne élève du LFL. Juriste, elle est directrice générale d'ANS, société de service dans le secteur pétrolier. Elle a 2 enfants scolarisés à l'école française en PS et CE1.

Elle est adjointe au trésorier et est en charge des relations avec les Institutionnels et la communauté angolaise.

- **Catherine GUILLEMART** : Membre du conseil depuis septembre 2014. Française, elle représente 2 compagnies aériennes en Angola depuis septembre 2013. Elle a un enfant de 4 ans scolarisé en MS.

Elle est en charge de la communication avec les parents d'élèves.

*Parents d'élèves, vous avez des questions  
des remarques, vous pouvez nous contacter  
à [ape2lfl@gmail.com](mailto:ape2lfl@gmail.com).*

**L'AEFL**



## **Les parents d'élèves siègent dans plusieurs instances. Ne pas les confondre car chaque instance a un rôle bien défini !**

- **Le Conseil d'Administration**, responsable de la gestion administrative et financière de l'école, décide des moyens attribués à l'école. Il travaille étroitement avec la Direction de l'Ecole tout au long de l'année.
  
- **Le Conseil d'Établissement** est compétent sur toutes les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il adopte notamment le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire. Il donne un avis sur l'utilisation des moyens attribués à l'école.  
Le Conseil d'Établissement se réunit trois fois par an. Il comprend les membres de l'administration, les représentants des personnels d'enseignement, les élèves du second degré et des représentants de parents. Ceux-ci sont élus pour 1 an.  
Pour plus d'information, consulter le site internet de l'école.  
Contact : parents.lfl@gmail.com
  
- **Le Conseil d'École** : C'est en quelque sorte le pendant du Conseil d'Établissement mais pour le premier degré (école maternelle et primaire).  
Il adopte le règlement intérieur de l'école. Il est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école : structures pédagogiques, organisation du temps et du calendrier scolaire, questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des enfants, les projets et l'organisation des classes de découverte, etc.  
Présidé par le directeur d'école, il est composé d'enseignants et représentants de parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.
  
- Enfin, chaque parent peut également être **Délégué de parents d'élèves pour le Conseil de classe** de son enfant.  
Celui-ci se réunit trois fois par an à la fin de chaque trimestre scolaire.  
Les représentants des parents ont envers tous les parents de la classe un devoir d'information. Ils rédigeront le plus rapidement possible, un compte rendu du Conseil de classe qui portera sur les problèmes généraux de la classe. Les cas particuliers seront abordés en tête à tête avec la famille qui le souhaite.